

# Arrêté municipal n° 2026-03-191

## Délégations - Conseillère municipale déléguée - Madame Alia Cheikh

La ville de Saint-Étienne-du-Rouvray,

### Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-18,
- Les délibérations du Conseil municipal du 20 mars 2026 portant élection du Maire et des adjointes et adjoints,
- Le tableau du Conseil municipal arrêté le 20 mars 2026 fixant l'ordre des conseillers municipaux.

### Considérant :

- Que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, le maire peut donner délégation de fonction et de signature à des conseillers municipaux sur certains domaines,

### Arrête :

**Article 1** : Il est donné délégation à Madame Alia Cheikh, conseillère municipale déléguée, pour connaître des domaines suivants :

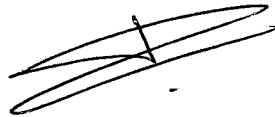
#### • **Laïcité et lutte contre les discriminations**

- Suivi et préconisations de toutes actions visant à promouvoir la laïcité et la lutte contre les discriminations,
- Relations aux acteurs locaux et partenaires,
- Présentation du rapport sur la laïcité présentée au Conseil municipal,

**Article 2** : Il est donné délégation de signature, sur tout support, à Madame Alia Cheikh pour les actes ci-dessous énumérés et relatifs aux domaines mentionnés l'article 1 du présent arrêté :

- Courriers,
- Notifications de décisions,
- Actes administratifs à caractère réglementaire (arrêtés,...)
- Conventions et contrats sous réserve de leur approbation préalable par le Conseil municipal ou par décision du Maire,

**Article 3** : Madame Alia Cheikh signera comme suit :



**Article 4** : Le présent arrêté est notifié à la personne désignée.

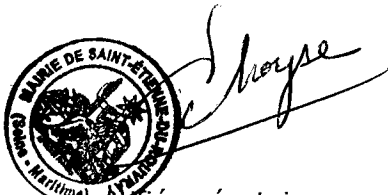
**Article 5** : Le présent arrêté prend effet à compter du 27 mars 2026 et prendra fin, au plus tard, au terme du mandat du délégant ou du délégataire.

**Article 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 7** : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le préfet.

Fait à Saint-Étienne-du-Rouvray,  
Le 25 mars 2026

Monsieur Joachim Moyse  
Maire



Accusé certifié exécutoire,  
Réception en préfecture : 27/03/2026  
Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260325-Imc143140-AI-1-1  
Affiché ou notifié le 4 avril 2026